



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Annexe au budget 2013

Vétroz, le 23 novembre 2012

Evolution des dépenses et des recettes du budget 2012

1.1 Compte de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart par rapport au budget 2012
Charges de personnel	8'753'242.95	3'735'550.00	3'726'550.00	-9'000.00
Biens et services	2'732'305.49	2'615'450.00	2'786'850.00	171'400.00
Intérêts passifs	303'676.49	353'500.00	464'200.00	110'700.00
Amortissements comptables	2'748'100.00	3'055'900.00	3'879'700.00	823'800.00
Amortissements financiers	130'601.48	60'000.00	110'000.00	50'000.00
Parts et contrib. sans affectation	182'231.80	80'000.00	84'000.00	4'000.00
Participation à des collect. publiques	1'729'603.10	1'736'500.00	1'855'500.00	119'000.00
Subventions accordées	1'823'379.20	4'459'700.00	4'704'000.00	244'300.00
Attrib. aux financements spéciaux	706'729.30	613'200.00	0.00	-613'200.00
Imputations internes	120'098.00	140'700.00	141'100.00	400.00
Total	19'229'967.81	16'850'500.00	17'751'900.00	901'400.00

Recettes de fonctionnement				
Impôts	12'467'317.09	10'877'000.00	11'137'000.00	260'000.00
Patentes et concessions	405'861.94	442'500.00	480'500.00	38'000.00
Revenu des biens	289'610.07	269'400.00	297'100.00	27'700.00
Contributions de tiers	2'783'923.59	2'548'600.00	2'375'600.00	-173'000.00
Parts à des recettes cant. sans affect.	3'608.85	715'500.00	913'000.00	197'500.00
Participations de collectivités	344'404.40	273'500.00	334'500.00	61'000.00
Subventions acquises	4'137'997.45	363'500.00	392'500.00	29'000.00
Prélèv. sur financements spéciaux	537'034.60	575'300.00	165'600.00	-409'700.00
Imputations internes	120'098.00	140'700.00	141'100.00	400.00
Total	21'089'855.99	16'206'000.00	16'236'900.00	30'900.00

Marge d'autofinancement	4'607'988.18	2'411'400.00	2'364'700.00	-46'700.00
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

Amortissements comptables	2'748'100.00	3'055'900.00	3'879'700.00	823'800.00
----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

Excédent/insuffisance de recettes	1'859'888.18	-644'500.00	-1'515'000.00	-870'500.00
--	---------------------	--------------------	----------------------	--------------------

1.2 Compte des investissements

Dépenses	5'305'255.35	9'841'000.00	15'377'500.00	5'536'500.00
Recettes	2'487'324.08	4'281'000.00	3'549'100.00	-731'900.00
Investissements nets	2'817'931.27	5'560'000.00	11'828'400.00	6'268'400.00

1.3 Financement

Marge d'autofinancement	4'607'988.18	2'411'400.00	2'364'700.00	-46'700.00
Investissements nets	2'817'931.27	5'560'000.00	11'828'400.00	6'268'400.00
Insuffisance de financement	---	3'148'600.00	9'463'700.00	6'315'100.00
Excédent de financement	1'790'056.91	---	---	---
Degré d'autofinancement	163.52 %	43.37 %	19.99 %	---

Variations majeures du compte de fonctionnement

Comme d'accoutumée et par mesure de simplification, seuls les comptes présentant simultanément un écart de plus de Fr. 5'000.-- ainsi que de plus de 10 % d'avec le budget de l'année précédente feront l'objet d'une explication.

Coûts salariaux

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2013, le Conseil municipal a fixé à 0 % le renchérissement des traitements pour l'exercice 2013. Les parts d'expérience seront octroyées aux salarié(-e)s concerné(-e)s.

Les traitements ont été ventilés dans les différents centres de charges en appliquant une clé de répartition théorique pouvant bien évidemment différer de la situation réelle, plus particulièrement en ce qui concerne l'équipe des travaux publics.

0. Administration générale

- **011.300.00 Conseil général** : la dépense est systématiquement majorée lors de la première année d'une nouvelle législature.
- **029.318.10 Assurances choses et RC** : l'augmentation de prime s'explique par l'accroissement des immobilisations faisant l'objet de la police d'assurance.
- **020.318.50 Frais judiciaires** : le recours à un homme de loi s'avère indispensable lors de situations juridiquement complexes, d'où l'augmentation de la dépense y étant consacrée.

1. Sécurité publique

- **100.431.00 Emoluments service du cadastre** : la baisse de recettes est due au fait que les frais de relevés du géomètre officiel sont à présent refacturés avec l'autorisation de construire.
- **102.351.04 Taxes police des étrangers / 102.431.02 Permis de séjour et d'établissement** : la prévision a été réadaptée en fonction des montants comptabilisés en 2011.
- **122.362.02 Autorité intercommunale de protection** : il s'agit d'une nouvelle rubrique relative à l'instauration d'une structure intercommunale remplaçant la chambre pupillaire.
- **140.301.xx Police du feu** : l'augmentation de dépenses est due à la fusion entre les services du feu des communes de Vétroz et Ardon, la part respective de chacune étant fixée à 55 % et 45 %. Une refacturation annuelle des frais engagés dans le cadre de la nouvelle entité est prévue (compte 140.352.02 Participation commune Ardon CSP Lizerne).
- **161.319.00 EM communal de conduite** : la participation de la Municipalité de Vétroz a été réadaptée en fonction de la dépense effective 2011, soit Fr. 17'992.60.

2. Enseignement et formation

- **200.312.02 Chauffage, eau et électricité** : la dépense a été majorée sur la base des comptes 2011.
- **200.361.10 Contribution communale élèves école infantine** : pour mémoire, cette rubrique a été introduite avec la RPT II et concerne la prise en charge par les communes des traitements versés au personnel enseignant.

- **210.311.00 Mobilier et machines scolaires** : la diminution de charge provient du fait que les copieurs installés dans les trois centres scolaires ont été acquis par la Municipalité en 2012, ce qui diminue la redevance mensuelle versée au fournisseur.
- **210.312.02 Chauffage, eau et électricité** : la dépense a été majorée sur la base des comptes 2011. La construction de nouvelles classes au Centre scolaire des Plantys influencera également le montant prévu.
- **210.313.00 Produits de nettoyage et abonnements / 210.314.00 Entretien des bâtiments scolaires** : l'augmentation de la dépense est principalement due à l'extension du Centre scolaire des Plantys.
- **210.361.10 Contribution communale élèves école primaire** : pour mémoire, cette rubrique a été introduite avec la RPT II et concerne la prise en charge par les communes des traitements versés au personnel enseignant.
- **211.318.10 Transport des élèves au CO** : la majoration de dépense s'explique par une augmentation du nombre d'élèves vétrozains scolarisés au CO Derborence ainsi que par une hausse de tarif des transports intervenant le 01.01.2013.
- **211.352.00 Ecolage au CO** : la réadaptation est due à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés au CO.
- **211.361.12 Contribution communale élèves école infantine** : pour mémoire, cette rubrique a été introduite avec la RPT II et concerne la prise en charge par les communes des traitements versés au personnel enseignant.
- **220.361.13 Contribution communale élèves en institution** : la prévision est communiquée par l'Etat du Valais et correspond à la scolarisation de 3 élèves au coût moyen de Fr. 3'320.--.
- **290.351.00 Direction des écoles** : la dépense a été réadaptée, suite à l'engagement du nouveau directeur des écoles vétrozaines.

3. Culture - loisirs - culte

- **300.365.00 Subvention sociétés culturelles locales / 300.365.00 Subvention sociétés sportives locales** : le Conseil municipal a décidé de soutenir davantage les sociétés locales en majorant la subvention versée à chacune d'entre elles.
- **300.362.01 Encouragement à la culture** : le montant de Fr. 15'000.-- destiné à la promotion de la culture et intégré pour la première fois au budget communal en 2012 a été majoré de Fr. 5'000.--, ceci afin de permettre notamment l'organisation d'expositions diverses.
- **340.314.01 Entretien des installations sportives** : l'augmentation de dépense s'explique par l'agrandissement de la salle de gymnastique des Plantys.

4. Santé

- **440.352.00 Centre médico-social subrégional** : le montant pris en considération est celui transmis par le CMS subrégional, lequel prévoit une participation des communes partenaires à hauteur de Fr. 37.96 par habitant.
- **460.365.04 Subvention soins dentaires** : la dépense a été réduite sur la base de la charge effective comptabilisée jusqu'à la fin du mois de septembre 2012.

5. Prévoyance sociale

- **542.318.08 Transport des enfants de l'Escale** : le nombre d'enfants à transporter étant en augmentation, un bus de plus grande capacité sera requis dès la rentrée scolaire 2013-2014.
- **549.366.00 Contribution à la famille** : la prévision se base sur la dépense comptabilisée en 2011.
- **549.366.08 Bons sport & culture** : le montant a été réduit en fonction du nombre de bons produits par les sociétés locales en 2011 et 2012.
- **550.361.00 Participation à l'intégration des handicapés** : la prévision 2013 est basée sur la demande d'acompte 2012 ainsi que sur une majoration de 4.33 % communiquée par l'Etat du Valais.
- **570.352.00 Contribution Foyer Haut de Cry** : le montant budgétisé tient compte de la part communale aux intérêts sur l'emprunt concernant le projet de foyer de jour.
- **570.361.04 Participation au financement des EMS** : le référendum lancé ayant abouti, le financement des soins longues durées est réglé par le décret de 2010, ce qui revient à dire que la situation est similaire à celle des comptes 2011, soit pas de financement par les communes.
- **580.366.00 Aide sociale** : la prévision tient compte de la tendance communiquée par l'Etat du Valais et du nombre de situations actuellement gérées par la Municipalité.
- **582.361.00 Fonds cantonal pour l'emploi** : la prévision 2013 est basée sur la demande d'acompte 2012 ainsi que sur une majoration de 6.46 % communiquée par l'Etat du Valais.

6. Trafic

- **620.312.00 Eclairage public (énergie et maintenance)** : la prévision tient compte d'une baisse du prix de l'énergie pour 2013.
- **620.314.00 Entretien du réseau routier** : une majoration de la dépense s'avère nécessaire à un maintien en bon état du réseau routier communal.
- **620.314.01 Balayage des rues et places** : l'augmentation se base sur une annualisation de la dépense 2012.
- **620.314.10 Signalisation routière** : un montant de Fr. 25'000.-- est exclusivement destiné à une adaptation des signaux aux nouvelles normes de rétroflexion.
- **621.427.02 Participation Relais du Valais - Parking de Raffort** : comme expliqué lors du bouclage des comptes 2011, la convention liant la Municipalité à Relais du Valais S.A. est devenue caduque lors de la reprise de la société par la Bourgeoisie de Vétroz.
- **622.315.00 Entretien des machines et véhicules** : la dépense a été réadaptée en fonction de la charge effective comptabilisée en 2011.

7. Protection & aménagement environnement

- **700.314.00 Frais d'exploitation du réseau** : ce poste est difficile à budgétiser, car il enregistre essentiellement des dégâts qui pourraient survenir en cours d'année. Une majoration a toutefois été appliquée.
- **700.434.00 Taxes annuelles eau potable** : la recette budgétisée a été actualisée en tenant compte du montant facturé en 2012.

- **701.312.00 Chauffage, eau et électricité** : la prévision tient compte d'une baisse du prix de l'énergie pour 2013, mais toutefois également d'une augmentation de la consommation, ceci sur la base des chiffres 2011.
- **710.434.04 Taxes annuelles égouts variables** : la recette budgétisée a été actualisée en tenant compte du montant facturé en 2012.
- **710.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux** : la recette enregistrée est destinée à équilibrer la rubrique des comptes spéciaux concernée, à savoir celle portant le numéro 71. Elle peut dès lors varier significativement d'année en année. D'entente avec les membres de la Commission de gestion, seul ce compte sera dorénavant utilisé pour les sous-rubriques 710 et 711.
- **720.318.10 Déchetterie Ecobois S.A.** : le montant budgétisé a été revu en fonction des factures comptabilisées en 2012.
- **720.434.10 Refacturation apports excédentaires Ecobois S.A.** : la recette liée à la refacturation des apports de déchets chez Ecobois S.A. dépassant 2 tonnes annuelles a été majorée de Fr. 10'000.-- sur la base des comptes 2011 ainsi que de la tendance 2012.
- **720.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux** : la recette enregistrée est destinée à équilibrer la rubrique des comptes spéciaux concernée, à savoir celle portant le numéro 72. Elle peut dès lors varier significativement d'année en année. D'entente avec les membres de la Commission de gestion, seul ce compte sera dorénavant utilisé pour les sous-rubriques 720 et 721.
- **750.314.10 Entretien des canaux et dépotoirs / 750.314.20 Entretien des torrents et cours d'eau** : la majoration s'explique par les dépenses engagées dans le cadre de l'exercice 2011 ainsi que par les travaux d'entretien prévus en 2013.
- **750.461.20 Entretien des torrents et cours d'eau** : la budgétisation de la subvention cantonale a été majorée de Fr. 12'000.--, ceci sur la base des montants pris en compte en 2011.
- **770.351.05 Concept de protection incendie** : le montant a été intégré au budget sur requête de l'Etat du Valais et est lié au concept de protection contre les incendies de forêts de la région.
- **790.362.00 Projet d'agglomération de Sion** : le montant budgétisé comprend la participation usuelle calculée sur le nombre d'habitants ainsi que la quote-part à l'étude relative à la liaison des transports publics Sion-Ardon.

8. Economie publique

- **830.365.00 Participation à l'Office du tourisme** : le budget 2012 soumis par l'OT prévoit une hausse des charges de personnel.
- **860.410.00 Redevances hydrauliques** : la recette a été majorée de Fr. 38'000.-- sur la base de renseignements fournis par la société Lizerne & Morge S.A.

9. Finances et impôts

- **900.330.10 Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune** : la réadaptation de la dépense est basée sur les montants comptabilisés en 2011 ainsi que sur la tendance 2012.
- **901.401.00 Impôt sur le bénéfice / 901.401.10 Impôt sur le capital** : les recettes d'impôts ont été estimées par notre responsable fiscal sur la base des taxations 2010 et extrapolées en tenant compte des statistiques et indications fournies par l'Etat du Valais.

- **901.402.10 Impôt foncier bâtiments personnes morales** : l'augmentation budgétisée s'explique par les constructions réalisées sur le territoire communal par des sociétés.
- **940.400.30 Impôt prélevé à la source** : la Municipalité a perçu un montant de Fr. 331'000.-- en 2011 et Fr. 238'000.-- à ce jour (pour l'exercice 2012), d'où la majoration escomptée.
- **940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme** : l'augmentation de la charge financière tient compte des intérêts bancaires sur de nouveaux emprunts finançant les projets des Plantys et de densification du village.
- **940.329.00 Intérêts rémunérateurs** : il s'agit des intérêts versés aux contribuables s'étant acquittés d'un montant d'impôt supérieur à la taxation définitive. La prévision s'appuie sur les chiffres 2011.
- **909.405.00 Impôt sur successions et donations** : il est impossible de calculer le montant de la recette enregistrée dans ce compte, raison pour laquelle la budgétisation 2013 a été établie de façon plus ou moins aléatoire.
- **920.444.00 Fonds de péréquation des ressources** : pour mémoire, cette recette est apparue en 2012 avec l'introduction de la RPT II. Le montant prévu est communiqué par l'Etat du Valais.
- **940.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés** : la recette a été augmentée sur la base des comptes 2011 ainsi que de la tendance 2012.
- **942.312.00 Chauffage, eau et électricité** : l'augmentation de dépense concerne l'énergie utilisée dans la nouvelle partie du stand de tir.
- **942.427.01 Location stand de tir** : l'extension de la buvette du stand de tir permettra d'accueillir davantage d'hôtes et par conséquent d'encaisser davantage de location.